



ÉCONOMIE ET EMPLOI

ARCHIVE

# Un nouveau fonds d'aide aux entreprises touchées par la crise sanitaire

Après le fonds de soutien du premier confinement, Le Havre Seine Métropole et la Région Normandie mettent en place un nouveau dispositif pour venir en aide aux entreprises particulièrement impactées par la crise sanitaire.

---

PUBLIÉ LE  
20 NOVEMBRE 2020

*L'article que vous consultez est archivé, il aborde un sujet qui n'est plus d'actualité.*

## Une aide complémentaire au Fonds national de Solidarité

Afin de soutenir les petites entreprises les plus fragilisées par la crise sanitaire

sur son territoire, la Communauté urbaine a mis en place avec **la Région Normandie**, aux côtés d'autres Établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) normands, un dispositif complémentaire du Fonds national de Solidarité (FNS) : "Impulsion Résistance".

## ***Quelles entreprises peuvent bénéficier du dispositif?***

"Impulsion Résistance" **est complémentaire du FNS en s'adressant aux entreprises qui ne sont pas éligibles au dispositif national.**

Le dispositif s'adresse aux TPE, commerçants, artisans et autres indépendants des secteurs prioritairement les plus impactés par la crise (culture, tourisme, sport et événementiel) comptant de 0 à 4 salariés, ne bénéficiant d'aucun autre dispositif et ayant perdu au moins 30 % de leur chiffre d'affaires pendant la période de confinement.

Les TPE créées depuis moins d'un an, peuvent également bénéficier de l'aide.

## **Une aide pouvant aller jusqu'à 5 000 €**

L'aide aux entreprises est versée sous la forme d'une subvention, financée à hauteur de 60 % par Le Havre Seine Métropole et de 40 % par la Région Normandie.

Les aides sont apportées sous forme forfaitaire. Leur montant est le suivant :

- 1 000 € pour les entreprises n'ayant pas de salarié,
- 2 000 € pour les entreprises ayant 1 salarié
- 3 000 € pour les entreprises ayant 2 salariés
- 4 000 € pour les entreprises ayant 3 salariés

- 5 000 € pour les entreprises ayant 4 salariés

Les entreprises potentiellement bénéficiaires seront identifiées par Le Havre Seine Métropole et seront invitées à déposer leur demande de financement sur une plateforme dédiée de **l'Agence de développement pour la Normandie (ADN)**, qui instruira ensuite les dossiers.



### ***Le dispositif évolue***

Pour renforcer son soutien auprès des petites entreprises, la Communauté urbaine fait évoluer ce dispositif qui devient, en février 2021, "Impulsion Résistance 2".

[En savoir plus sur les évolutions apportées au dispositif "Impulsion Résistance "](#)